

Réf.	2020	2451
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
11/12/2020	18/12/2020	19	17	19

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à M. GOBLET

Mme JALABERT a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme DELANGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMME 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

CONSIDÉRANT le dispositif de la Préfecture de l'Essonne arrêté et les catégories d'opérations déclarées prioritaires pour 2021 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

CONSIDÉRANT que les différents travaux sur le site de l'école Georges Dortet destinés à la réfection des deux cours et leurs marquages, à l'installation de nouveaux jeux, au marquage du plateau de sport destiné aux enfants et à la sécurisation du site par l'installation de nouveaux cylindres, peuvent être éligibles à la DETR – Programme 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE les modalités de financement du programme d'investissement 2021 pour l'école Georges Dortet, comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTION

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
LUDOPARC	Fourniture et pose de structures de jeux avec revêtement de sol Travaux de pose de signalisation de jeux au sol dans les cours Amené et repli du chantier, panneaux et contrôle test	59 754,04 €	11 950,81 €	71 704,85 €
TPE	Réfection des 2 cours (maternelle et élémentaire) en enrobé de l'école	52 383,00 €	10 476,60 €	62 859,60 €
TPE	Réfection du marquage du plateau de sport	6 428,00 €	1 285,60 €	7 713,60 €
BEAURAIN DISTRIBUTION	Fourniture et installation de cylindres pour les portes intérieures et extérieures de l'école	3 119,41 €	623,88 €	3 743,29 €
			0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €
TOTAL		121 684,45 €	24 336,89 €	146 021,34 €

RECETTES

MOYENS FINANCIERS	TAUX	SUBVENTIONS
ETAT	50%	60 842,23 €
ETAT - FCTVA	16,404%	23 953,34 €
TOTAL		84 795,57 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE		61 225,77 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
LUDOPARC	Fourniture et pose de structures de jeux avec revêtement de sol Travaux de pose de signalisation de jeux au sol dans les cours Amené et repli du chantier, panneaux et contrôle test	59 754,04 €	août-21	sept.-21
TPE	Réfection des 2 cours (maternelle et élémentaire) en enrobé de l'école	52 383,00 €	juil.-21	août-21
TPE	Réfection du marquage du plateau de sport	6 428,00 €	juil.-21	août-21
BEAURAIN DISTRIBUTION	Fourniture et installation de cylindres pour les portes intérieures et extérieures de l'école	3 119,41 €	juil.-21	août-21
		0,00 €		

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201215-2451-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

SOLLICITE auprès de l'Etat une dotation la plus large possible dans le cadre de ce projet.

DIT que la dépense résultant de la présente opération sera imputée sur la section d'investissement du budget Ville 2021.

DIT que la recette résultant de la présente opération sera imputée sur la section d'investissement du budget Ville 2021 – article 1341.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation de la présente décision et du dossier de demande de subvention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201215-2451-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201215-2451-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020